

**SECURITY NEWS N°118 – 14 septembre 2015**  
**L'actualité de la privacy et de la dématérialisation**  
**Préparée par Arnaud Belleil**

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.security.com/fr/newsletter-2015>

---

**SOMMAIRE :**

**L'article : les trois familles du coffre-fort électronique**

**Economie des données personnelles**

Les données personnelles, un actif en cas de cession  
On ne prête qu'aux (amis des) riches

**Administration électronique**

Continuité entre information légale et démarche en ligne  
Dématérialisation des marchés publics

**Juridique**

Certificat électronique à la volée  
Elaborer le droit des algorithmes  
Déréférencer des articles sur le déréférencement

**Archivage et dématérialisation**

Amnésie digitale  
Valorisation économique des archives électroniques

**Identité Numérique**

Biométrie : la commodité au détriment de la sécurité ?  
Lancement de l'expérimentation France Connect  
Vous voulez ma photo ?

**A découvrir**

Concilier réglementation et innovation

**Evènement**

Conférence : archiver ses documents numériques à moindre coût  
Archivage en ligne et coffre-fort électronique au salon Banque & Innovation

---

**ANNONCE : lancement de C SecurCrypt, logiciel de coffre-fort numérique crypté**

Security.com annonce sa nouvelle offre C SecurCrypt, logiciel de coffre-fort électronique crypté sous le contrôle exclusif de l'utilisateur. Avec C SecurCrypt, les fournisseurs de services de coffre-fort numérique, y compris leurs informaticiens, n'ont plus accès aux données de leurs clients.

■ ■ ■ En savoir plus :

[http://www.security.com/images/Communique\\_Security\\_LancementC SecurCrypt\\_150626.pdf](http://www.security.com/images/Communique_Security_LancementC SecurCrypt_150626.pdf)

## L'ARTICLE : LES TROIS FAMILLES DU COFFRE-FORT ELECTRONIQUE

Apparu dans le débat public au cours de l'été 2001 à l'occasion d'un discours ministériel sur l'administration électronique, le concept de coffre-fort électronique (ou coffre-fort numérique) est devenu depuis une réalité qui se développe dans trois directions.

Lire la suite : <http://www.cecurity.com/fr/avis-d-expert-2015>

## ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

### Les données personnelles, un actif en cas de cession

« *Nous nous engageons à ne pas vendre vos données personnelles ... sauf si nous avons vraiment besoin de les vendre* ». D'après une étude réalisée par le New York Times, la très grande majorité des grands sites internet américains dispose d'une clause contractuelle qui autorise le transfert des données personnelles des utilisateurs en cas de cession ou de faillite, sans obligation de prévenir au préalable les intéressés. C'est bien la preuve que les données personnelles constituent dans l'économie numérique un des actifs les plus précieux pour les entreprises.

Le New York Times prend le soin de préciser que sa propre politique de protection des données personnelles prévoit que les informations sur les consommateurs pourraient faire partie des actifs transférés en cas de transaction avec une autre entreprise sans que ne soit prévue de notification préalable.

Source : The New York Times – Date : 28 juin 2015 – Auteurs : Natasha Singer & Jeremy B. Merrill

■ Lien de l'article (en anglais) : [http://www.nytimes.com/2015/06/29/technology/when-a-company-goes-up-for-sale-in-many-cases-so-does-your-personal-data.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2015/06/29/technology/when-a-company-goes-up-for-sale-in-many-cases-so-does-your-personal-data.html?_r=0)

### On ne prête qu'aux (amis des) riches

Facebook a déposé un brevet pour une application qui permettrait à un établissement financier d'accorder ou de refuser un crédit en fonction de la solvabilité ... des amis Facebook du demandeur. Rien n'indique que le réseau social ait réellement l'intention d'aller dans cette direction. En cas de généralisation, cela risquerait de remettre radicalement en cause la nature désintéressée de l'amitié.

Sources : Consumerist – Date : 5 août 2015 – Auteur : Ashlee Kieler

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://consumerist.com/2015/08/05/facebook-patent-would-allow-lenders-to-determine-creditworthiness-by-looking-at-your-friends/>

L'Express – Date : 14 août 2015 – Auteur : Nina Le Clerre

■ Lien de l'article : [http://votreargent.lexpress.fr/consommation/votre-credit-refuse-a-cause-de-vos-amis-facebook\\_1706934.html](http://votreargent.lexpress.fr/consommation/votre-credit-refuse-a-cause-de-vos-amis-facebook_1706934.html)

## ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

### Continuité entre information légale et démarche en ligne

Bertrand Munch, Directeur de la Dila (direction de l'information légale et administrative) présente le projet de refonte du site Service-public.fr qui vise notamment à assurer une continuité entre l'information légale et la réalisation des démarches administratives en ligne.

« *La meilleure démarche en ligne, c'est celle que l'utilisateur n'a pas à faire* » prend-il cependant soin de souligner en expliquant à titre d'exemple que « *ce n'est pas parce que l'utilisateur détient dans un coffre-fort électronique plusieurs documents permettant de l'identifier qu'il faut systématiquement tous les lui demander.* »

Source : Acteurs Publics – Date : 10 juillet 2015 – Auteur : Raphaël Moreaux

■ Lien de l'article : <http://www.acteurspublics.com/2015/07/10/la-meilleure-demarche-en-ligne-c-est-celle-que-l-utilisateur-n-a-pas-a-faire>

## Dématérialisation des marchés publics

Plus de dix ans après son lancement, la dématérialisation des marchés publics présente un bilan mitigé. Les pouvoirs publics entendent profiter du nouvel élan suscité par les textes européens en cours de transposition et proposent un *Plan national de dématérialisation des marchés publics* articulé autour de 10 propositions.

Afin de « *permettre un déploiement rapide et économique de la signature électronique* », il est préconisé de considérer les certificats électronique RGS 1\* (niveau faible du règlement eIDAS) comme suffisants en matière de commande publique. En ce qui concerne la fourniture d'attestations tout au long de la vie du marché, une des voies envisagées est de « *recourir à des espaces de stockage numérique sur le cloud ou envisager, par exemple, d'utiliser les coffres-forts électroniques détenus par les entreprises sur leurs serveurs, ou par des tiers, dans le respect des dispositions du RGS et du règlement eIDAS* ». Enfin il est précisé qu' « *une réflexion doit être menée (...) afin de définir les modalités d'un archivage électronique sûr et accessible* ».

- Plan national de dématérialisation des marchés publics : [http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/actualites/plan-national-dematerialisation-marches-publics.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/actualites/plan-national-dematerialisation-marches-publics.pdf)

## JURIDIQUE

### Certificat électronique à la volée

Etienne Papin, avocat, explique comment le certificat électronique « à la volée » est devenu au fil des ans un succédané à la signature électronique présumée fiable.

Tout en soulignant que « *le certificat électronique à la volée ne prouve plus grand-chose en terme d'identité* » il énumère les premières décisions de justice « *qui reconnaissent la validité de la signature électronique avec un certificat éphémère mais* » précise-t-il « *d'une façon qui n'emporte pas la conviction et qui laisse donc planer un doute sur le maintien de ces jurisprudences.* »

Source : CIO Online – Date : 17 juin 2015 – Auteur : Etienne Papin

- Lien de l'article : <http://www.feral-avocats.com/fr/publication/le-certificat-electronique-a-la-volee-comme-succedane-a-la-signature-electronique-presumee-fiable-pour-qui-pour-quoi/>

### Elaborer le droit des algorithmes

Yann Padova, ancien secrétaire général de la CNIL, estime que le droit actuel de protection des données peut être un frein à l'innovation. Ainsi, le principe de finalité, introduit dans les années 70, implique que les données collectées ne doivent servir qu'à un seul usage ce qui s'avère inadapté à l'heure du Big Data.

Pour ne pas brider l'innovation tout en garantissant la protection de la vie privée il préconise la création d'un nouveau droit des algorithmes qui serait fondé sur trois principes : « *la transparence, c'est-à-dire obliger les entreprises à rendre leur algorithme accessible à tous ; la certification du programme par des experts indépendants externes qui peuvent être des régulateurs de protection des données ; la contestabilité, c'est-à-dire le rendre contestable par la communauté des sachants, mais aussi par les personnes concernées par des décisions résultant de cet algorithme* ».

Source : Le Point – Date : 27 juillet 2015 – Auteur : Laurence Neuer

- Lien de l'article : [http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/laurence-neuer/big-data-le-droit-des-donnees-doit-faire-sa-revolution-27-07-2015-1952737\\_56.php](http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/laurence-neuer/big-data-le-droit-des-donnees-doit-faire-sa-revolution-27-07-2015-1952737_56.php)

### Déréférencer des articles sur le déréférencement

L'ICO (*The Information Commissioner's Office*), l'équivalent de la CNIL pour le Royaume-Uni, a demandé à Google de procéder à la désindexation de certains articles en application de la décision de mai 2014 de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur le « droit à l'oubli ».

Curieusement, les articles en question abordent la question du droit à l'oubli en mettant en avant les noms des personnes bénéficiaires du déréférencement. L'ICO, à la différence de Google, considère que ces nouveaux articles sont légitimes mais qu'il n'est pas nécessaire de les rendre accessibles via une recherche portant sur le nom de la personne.

Source : Clubic – Date : 24 août 2015 – Auteur : Thomas Pontiroli

■ Lien de l'article : <http://pro.clubic.com/legislation-loi-internet/donnees-personnelles/actualite-777110-droit-oubli-mord-queue-royaume-uni.html>

## ARCHIVAGE ET DEMATERIALISATION

### Amnésie digitale

Plus de 90% des personnes interrogées aux Etats-Unis dans le cadre d'une enquête indiquent qu'elles utilisent Internet comme « *une extension en ligne de leur cerveau* ». Selon cette étude, la facilité avec laquelle nous pouvons désormais avoir accès aux informations nous rends paresseux et diminue notre capacité naturelle à mémoriser des informations.

Tout cela n'est pas forcément négatif. En ne retenant plus les choses sans grand intérêt ou les informations obsolètes, nous pourrions devenir plus efficaces en nous focalisant sur les informations qui ont une réelle importance.

Source : Science Alert – Date : 3 juillet 2015 – Auteur : Peter Dockrill

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.sciencealert.com/digital-amnesia-on-the-rise-as-we-outsource-our-memory-to-the-web>

### Valorisation économique des archives électroniques

Edward Hladky, PDG d'Iron Mountain France, expose, dans une tribune de Global Security Mag, les principaux enseignements d'une étude IDC intitulée « *Exploitation des informations : redécouvrir les archives de données.* » Il y est notamment question de la génération de valeur classiquement procurée par les archives via la réduction des risques de litiges ou la réduction des coûts. Plus novateur, les archives sont aussi considérées, pour les entreprises qui savent les exploiter, comme de nouvelles sources de revenus.

L'archivage des données permet ainsi aux entreprises « *de satisfaire plus rapidement et facilement les exigences légales et réglementaires, toujours plus nombreuses, et de synthétiser les données pour obtenir des informations déterminantes pour leurs décisions stratégiques.* »

Source : Global Security Mag – Date : août 2015 – Auteur : Edward Hladky

■ Lien de l'article : <http://www.globalsecuritymag.fr/Edward-Hladky-Iron-Mountain-France,20150825,55267.html>

## IDENTITÉ NUMÉRIQUE

### Biométrie : la commodité au détriment de la sécurité ?

Avec les nouvelles générations de smartphones, l'usage de la biométrie par empreintes digitales se démocratise. Au niveau international, des applications bancaires voient le jour avec, pour les utilisateurs, le sentiment de pouvoir concilier sécurité et facilité d'accès dans la mesure où il n'est plus nécessaire de se souvenir d'un mot de passe ou d'un code.

Bien des experts en sécurité s'alarment de cette tendance et rappelle notamment une des faiblesses intrinsèques des solutions biométriques : en cas de compromission il ne peut y avoir de révocation. « *Je peux obtenir de nouvelles cartes bancaires, mais je ne peux pas obtenir de nouvelles empreintes digitales* », résume l'expert en sécurité informatique James Turner. Pour que la biométrie par empreintes digitales puisse être considérée comme un dispositif d'authentification véritablement sécurisé, deux approches sont envisageables. D'une part la limitation de son usage à la seule authentification sur un périphérique avec stockage des informations biométriques sur ce matériel ou

d'autre part l'utilisation du système d'authentification biométrique avec un deuxième facteur d'authentification comme un code PIN.

Source : ZDNet – Date : 26 août 2015 – Auteur : Aimee Chanthadavong

■ Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/actualites/biometrie-le-mot-de-passe-que-vous-ne-pourrez-pas-changer-39823954.htm>

### Lancement de l'expérimentation France Connect

Le dispositif France Connect, dont l'objectif est de permettre aux utilisateurs de se connecter auprès des différents sites publics avec un seul identifiant, entre en phase d'expérimentation. La Direction générale des finances publiques (DGFIP) devient ainsi le premier « fournisseur d'identité » de France Connect. Elle devrait être rejointe d'ici la fin de 2016 par Ameli.fr (le service en ligne de l'assurance maladie) et par La Poste avec son système d'identité numérique vérifié.

Source : Nextinact – Date : 1er septembre 2015 – Auteur : Xavier Berne

■ Lien de l'article : <http://www.nextinact.com/news/96348-le-sso-france-connect-entre-en-phase-d-experimentation.htm>

### Vous voulez ma photo ?

Il n'est pas facile d'obtenir un anonymat visuel total sur Internet, a fortiori lorsqu'on travaille depuis de longues années dans le domaine du numérique. C'est le résultat auquel est parvenu l'américain Jonathan Hirshon au terme d'une lutte de tous les instants.

Il faut être prêt à arborer un passe-montagne lorsqu'on est interviewé par un blogueur arborant des Google Glass ou demander à tous ses amis de taguer son nom sur des photos représentant ... tout et n'importe quoi sauf lui-même. Pour l'intéressé, si chaque internaute suit la même démarche, « nous arriverons au point où la reconnaissance faciale deviendra beaucoup plus compliquée à mettre en place et chacun pourra recommencer à retrouver un peu de vie privée ».

Source : Slate – Date : 10 août 2015 – Auteur : Leïla Marchand

■ Lien de l'article : <http://www.slate.fr/story/105337/homme-secret-anonymat-internet>

## A DECOUVRIR

### Concilier réglementation et innovation

Dans le domaine du numérique, la loi et la réglementation peinent à faire face au rythme effréné des innovations. Bien des critiques, souvent justifiées, peuvent alors surgir : adoptées trop tôt, elles freinent l'innovation ou apportent des réponses à des questions qui ne se poseront finalement pas. Adoptées trop tard, elles deviennent inapplicables et ne parviennent pas à protéger les citoyens contre de nouveaux risques.

Dans un article d'Internet Actu, Hubert Guillaud présente un récent rapport de Deloitte qui aborde cette question (« *The regulator of tomorrow* »). Pour les auteurs du rapport, le régulateur doit lui aussi faire preuve d'innovation en mettant l'accent sur l'anticipation et la concertation. Par ailleurs, des mesures devraient être prises pour mieux s'assurer du respect de la réglementation et pour aboutir à sa simplification.

Source : Internet Actu – Date : 7 septembre 2015 – Auteur : Hubert Guillaud

■ Lien de l'article : <http://www.internetactu.net/2015/09/07/comment-reguler-a-lheure-de-linnovation-permanente/>

## EVENEMENT

### Conférence : archiver ses documents numériques à moindre coût

« Définition de la politique d'archivage, stratégie, gouvernance, gestion de la confidentialité, choix du prestataire, des outils et du niveau de sécurité » : tels sont les thèmes de la conférence ayant pour intitulé « archiver ses documents numériques à moindre coût » qui se déroulera dans le cadre du Salon Solutions le 7 octobre 2015 à Paris.

Alain Borghesi, PDG de Cecurity.com y interviendra en tant que vice-président de la Fédération des Tiers de Confiance (FNTC).

■ Programme détaillé et inscription : [http://www.salons-solutions.com/info\\_event/445/en-interne-ou-chez-un-prestataire--archiver-ses-documents-numeriques-a-moindre-cout-a-meilleur-service-et-en-toute-securite.html](http://www.salons-solutions.com/info_event/445/en-interne-ou-chez-un-prestataire--archiver-ses-documents-numeriques-a-moindre-cout-a-meilleur-service-et-en-toute-securite.html)

### Archivage en ligne et coffre-fort électronique au salon Banque & Innovation

Banque & Innovation, le salon professionnel des innovations bancaires, le 1<sup>er</sup> octobre 2015 à Paris, propose un très riche programme de conférences. Parmi les thèmes abordés : la transformation digitale, la dématérialisation des flux et des contrats, la signature électronique en proximité et à distance.

La conférence sur l'archivage en ligne et le coffre-fort électronique, avec l'intervention d'Alain Borghesi, PDG de Cecurity.com, est ainsi présentée par les organisateurs : « Archiver les documents bancaires dans une plate-forme informatique afin d'éviter la consommation de papier et de centraliser toute l'information sur le client final. Tel est l'un des objectifs de la banque dans un contexte 2.0. Ainsi, de nombreuses institutions déploient ou testent des solutions d'archivage en ligne et de coffre-fort électronique qui leur permettent, par la même, d'évoluer vers des offres extra-bancaires par exemple en proposant l'archivage des factures ou des impôts. »

■ En savoir plus : <http://www.banqueetinnovation.com/conferences/>

-----  
Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à :

<mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en

indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.  
-----

---

Newsletter Cecurity.com -

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Email [news@cecurity.com](mailto:news@cecurity.com)

Web <http://www.cecurity.com> - Tel 01 56 43 37 36

---